

VILLE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 24313

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/12/2023

Objet : Arrêté délégation de signature aux coordinateurs pour permanence de sécurité 2024

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 22/12/2023 Agent de transmission : Mohamed SAADI

Acte : Arrêté délégation de signature aux coordinateurs pour permanence de sécurité 2024.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20231222-24313-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2023



## VILLE DE BOULOGNE~BILLAN COURT

DELEGATION DE SIGNATURE A  
MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES, CHEFS DE SERVICE,  
DIRECTEURS, COORDINATEURS  
SECURITE DE PERMANENCE, POUR  
SIGNER LES ACTES RELEVANT DE LA  
POLICE DES FUNERAILLES DANS LE  
CADRE DE LA DECOUVERTE D'UN  
CADAUVRE.

### ARRETE :

Le Maire de Boulogne-Billancourt, (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 relatif à la délégation de signature, L.2213-7 et suivants,

Considérant que Monsieur Pascal BARON, adjoint au chef de service moyens généraux et logistique et responsable de la gestion du personnel des écoles de la commune, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Ludovic DEVEAU, Chef du service de la gestion immobilière de la commune, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Miguel CALERO, Chef du service Animation sportive,

Considérant que Monsieur Mehdi SAID, Directeur des espaces publics, commerces, marchés et entreprises de la commune, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Laurent LOUCHET, Directeur de la prévention et sécurité de la commune,

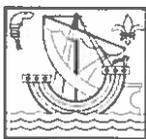
Considérant que Monsieur Jean-Baptiste NOËL, Directeur de mission Proximité, est coordinateur sécurité,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par le coordinateur sécurité de permanence,

### ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les Responsables, Chefs de service et Directeurs, coordinateurs sécurité de permanence, cités dans le tableau ci-dessous, reçoivent délégation pour signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

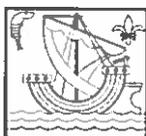
- les demandes de transport vers une chambre funéraire
- les demandes d'admission en chambre funéraire



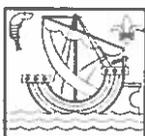
- tout document relevant de la police des funérailles suite à la découverte d'un cadavre

Ils me tiennent régulièrement informé des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur délégation.

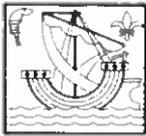
Du lundi 8 janvier au lundi 15 janvier 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 15 janvier au lundi 22 janvier 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 22 janvier au lundi 29 janvier 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 29 janvier au lundi 05 février 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 05 février au lundi 12 février 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 12 février au lundi 19 février 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 19 février au lundi 26 février 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 26 février au lundi 04 mars 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 04 mars au lundi 11 mars 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 11 mars au lundi 18 mars 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 18 mars au lundi 25 mars 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 25 mars au <b>mardi</b> 02 avril 2024	M. Miguel CALERO
Du <b>mardi</b> 02 avril au lundi 08 avril 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 08 avril au lundi 15 avril 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 15 avril au lundi 22 avril 2024	M. Pascal BARON



Du lundi 22 avril au lundi 29 avril 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 29 avril au lundi 06 mai 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 06 mai au lundi 13 mai 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 13 mai au <b>mardi</b> 21 mai 2024	M. Miguel CALERO
Du <b>mardi</b> 21 mai au lundi 27 mai 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 27 mai au lundi 03 juin 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 03 juin au lundi 10 juin 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 10 juin au lundi 17 juin 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 17 juin au lundi 24 juin 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 24 juin au lundi 01 juillet 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 01 juillet au lundi 08 juillet 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 08 juillet au lundi 15 juillet 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 15 juillet au lundi 22 juillet 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 22 juillet au lundi 29 juillet 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 29 juillet au lundi 05 août 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 05 août au lundi 12 août 2024	M. Laurent LOUCHET



Du lundi 12 août au lundi 19 août 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 19 août au lundi 26 août 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 26 août au lundi 02 septembre 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 2 septembre au lundi 09 septembre 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 09 septembre au lundi 16 septembre 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 16 septembre au lundi 23 septembre 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 23 septembre au lundi 30 septembre 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 30 septembre au lundi 07 octobre 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 07 octobre au lundi 14 octobre 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 14 octobre au lundi 21 octobre 2024	M. Pascal BARON
Du lundi 21 octobre au lundi 28 octobre 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 28 octobre au lundi 04 novembre 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 04 novembre au <b>mardi</b> 12 novembre 2024	M. Miguel CALERO
Du <b>mardi</b> 12 novembre au lundi 18 novembre 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 18 novembre au lundi 25 novembre 2024	M. Miguel CALERO
Du lundi 25 novembre au lundi 02 décembre 2024	M. Pascal BARON



Du lundi 02 décembre au lundi 09 décembre 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 09 décembre au lundi 16 décembre 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 16 décembre au lundi 23 décembre 2024	M. Jean-Baptiste NOËL
Du lundi 23 décembre au lundi 30 décembre 2024	M. Mehdi SAID
Du lundi 30 décembre au lundi 06 janvier 2025	M. Laurent LOUCHET

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié aux intéressés,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le **22 DEC. 2023**

Pierre-Christophe BAGUET